



Office central du matériel historique de l'Armée

Critères d'admission d'une institution à la collaboration avec l'OCMHA.
(Valable dès le 01.07.2022)

Domaine	Critères	Musées suisses	Collectionneurs suisses	Ass. suisses de tradition militaire
Organe responsable	Organe responsable en Suisse.	X	X	X
	Organe responsable indépendant de particuliers.	X		X
Compétences	Continuité et compétences avérées dans la gestion du matériel historique de l'armée suisse pour les catégories d'objets concernés.	X	X	X
	Continuité et compétences avérées dans la conservation de certaines traditions militaires.			X
Impact extérieur	Focus sur l'histoire de l'armée suisse.	X	X	
	- Nombre de visiteurs confirmé par an réparti uniformément sur tous les mois : >200. - Valeur ajoutée en faveur du DDPS. - Créer des sensations.	X		
Contenu de la collection	Les objets de la collection sont à >50% d'origine militaire, dans un état soigné et font l'objet d'un suivi professionnel (l'équipement de base d'une installation militaire ne fait pas partie des objets de la collection).	X	X	
	La politique des collections exprime clairement l'importance des collections en tant que témoignages élémentaires et ne doit pas être dominée uniquement par des tendances intellectuelles.	X		
Documentation	Un inventaire complet est disponible.	X	X	
	Les objets sont documentés et identifiés de manière appropriée.	X		
	Les objets sont identifiés de manière appropriée.		X	
Finances	Des réserves financières pouvant également supporter des charges récurrentes pour l'entretien des objets historiques sont disponibles et prouvées.	X		
Obligations contractées	- Engagement à respecter les prescriptions fédérales et cantonales en vigueur concernant les armes, les munitions, les matières explosives, la protection contre les radiations, la circulation routière, etc. - Respect avéré des conditions du DDPS/Etat-major liées aux dons ou aux prêts.	X	X	X
	Engagement à respecter le codex ICOM.	X		
	Disposition à se produire lors d'événements organisés par le DDPS.			X
Contrôle	- Respect sans faille des engagements pris concernant la sécurité des armes, des appareils, de la protection contre les radiations, etc. - Acceptation d'inspections par l'OCMHA en vue de vérifier les engagements pris conformément aux contrats de prêt et de don.	X	X	X
Affiliation	Membre institutionnel de l'Association des musées suisses.	X		
Infrastructure	- L'infrastructure d'exposition et de stockage des objets de collections historiques est conforme aux directives en vigueur des autorités responsables (Confédération, canton, commune) (ex. conformité à la zone). - Les conditions climatiques et de conservation sont remplies.	X	X	X